

1

ENJEUX DE LA CHARTE PAYSAGÈRE

• **Les enjeux d'urbanisme et d'aménagement du territoire**

La charte de Développement Durable du Pays souligne à la fois l'attractivité résidentielle du territoire et les risques d'une fracture entre « la grande banlieue de Montauban » et « l'arrière-pays », entre urbains et ruraux.

« Le Diagnostic partagé » de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain a confirmé que ces tendances ont leur traduction (souvent négative) dans l'évolution de l'urbanisme, de l'agriculture et des paysages.

Quatre enjeux majeurs pour la maîtrise de l'urbanisme et l'aménagement équilibré du territoire se dégagent à l'issue de ce diagnostic :

- **Conforter et valoriser l'aire urbaine au service de tout le Pays,**
- **Dynamiser le développement de l'est du territoire,**
- **Conforter et valoriser les bourgs, villages et hameaux,**
- **Favoriser l'insertion des nouvelles constructions dans le paysage.**

▪ **Conforter et valoriser l'aire urbaine, au service de tout le Pays**

La RN20, la voie ferrée et la Lère sont autant de liens qui fédèrent une aire urbaine polarisée par Caussade, à la fois « porte d'entrée » du Pays depuis l'autoroute A20 et « capitale économique » de ce Pays, en position géographique très favorable.

Ce pôle urbain, autour de Caussade, Albias, Réalville, Cayrac, Monteils, et Septfonds, reste à construire, à l'interface des Communautés de communes du Quercy Caussadais et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

En effet, la forte pression foncière sur le sud-ouest du Pays, liée à la proximité de Montauban (trois communes sont dans le périmètre du SCOT de Montauban), nécessite d'associer les communes de Nègrepelisse, Bioule, Léojac et St-Étienne-de-Tulmont à cette dynamique urbaine.

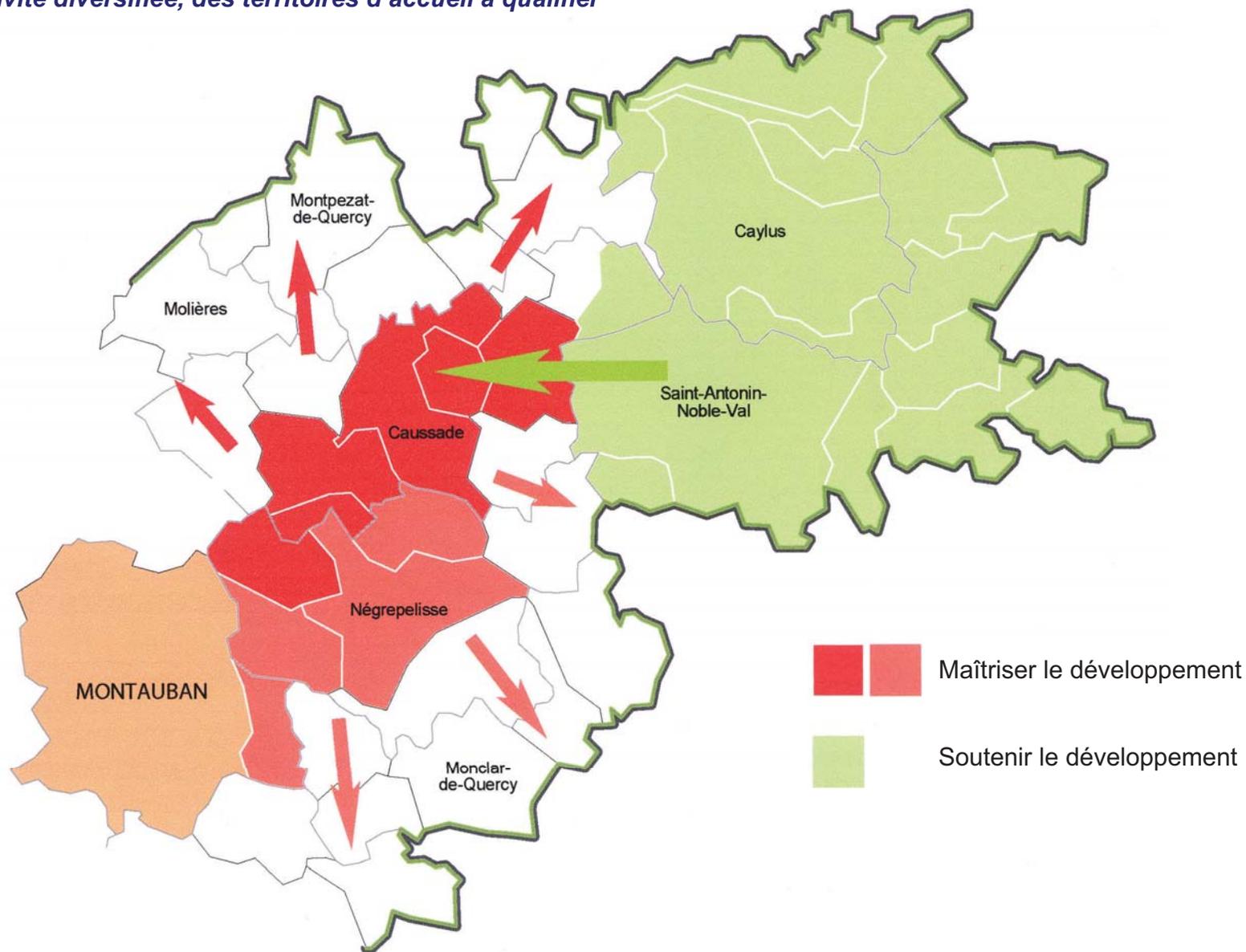
Elle pourrait fédérer ces communes pour construire un « pôle d'équilibre » capable de résister à l'extension indifférenciée et labyrinthique de la périphérie Montalbanaise, en se tournant résolument vers le développement du Pays Midi-Quercy.

La mise en service de l'A20 a libéré la RN20 qui peut devenir l'axe structurant du développement et de la valorisation de cette aire urbaine.

De même, la voie ferrée, les gares et les emprises routières disponibles (2 voies parallèles en contre-allées de la RN20), offrent l'opportunité de développer des transports collectifs et des modes de déplacements doux.

Quatre communes de cette aire urbaine sont des bastides. Caussade possède des espaces publics forts, un patrimoine bâti riche et une entrée sud valorisante. L'aménagement des espaces publics initié dans le cadre des Contrats de Terroir ouvre

Une attractivité diversifiée, des territoires d'accueil à qualifier



la voie à une valorisation plus globale des espaces publics, des façades, des entrées de ville et de Pays.

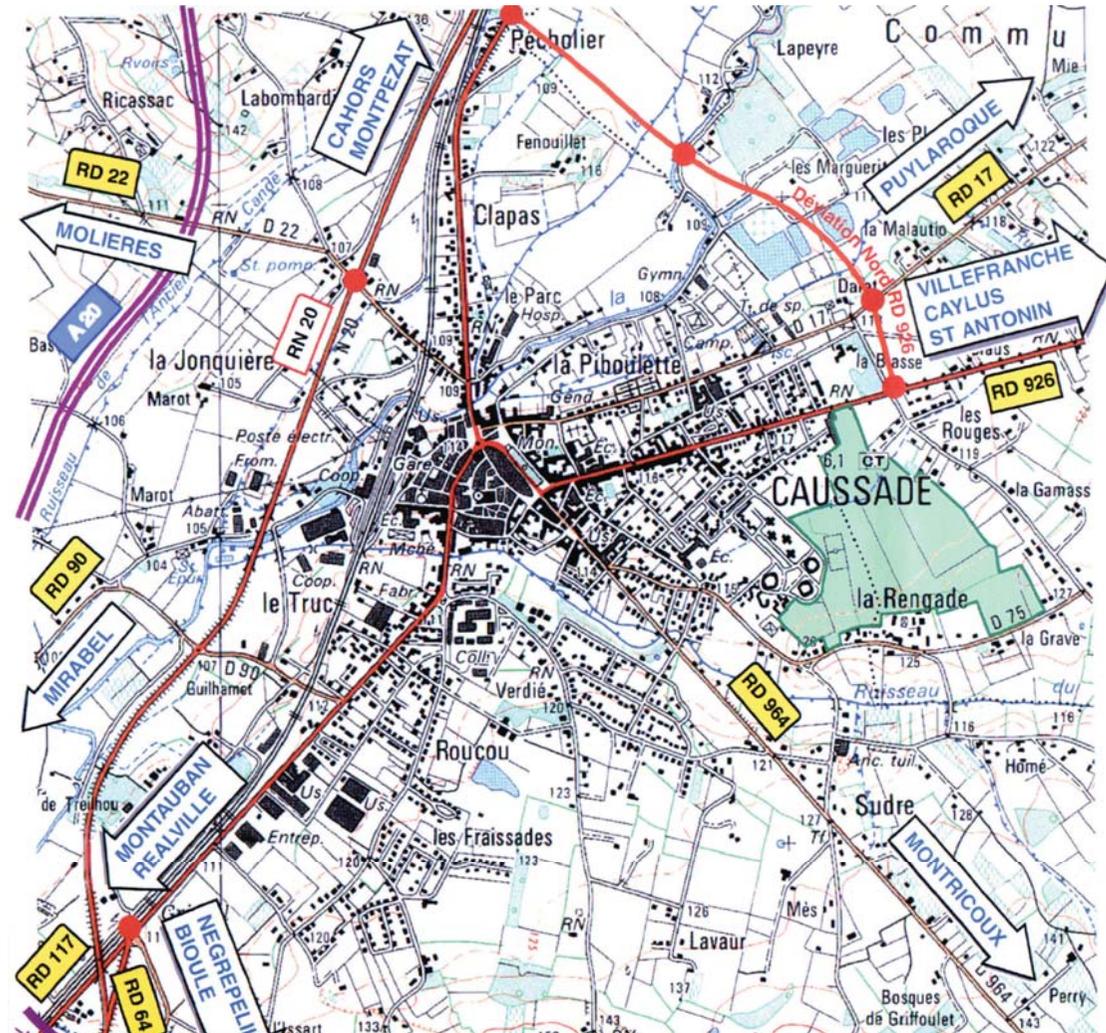
La revalorisation des abords de la Lère, amorcée par Caussade, constitue également un axe fort de valorisation du cadre de vie, du développement des loisirs ainsi que des déplacements *intra-muros* et de proximité pour les communes traversées par la rivière.

Ces axes doux prendront une dimension importante lors de l'ouverture du futur lycée de Caussade, drainant une population jeune venant de nombreuses communes alentour.

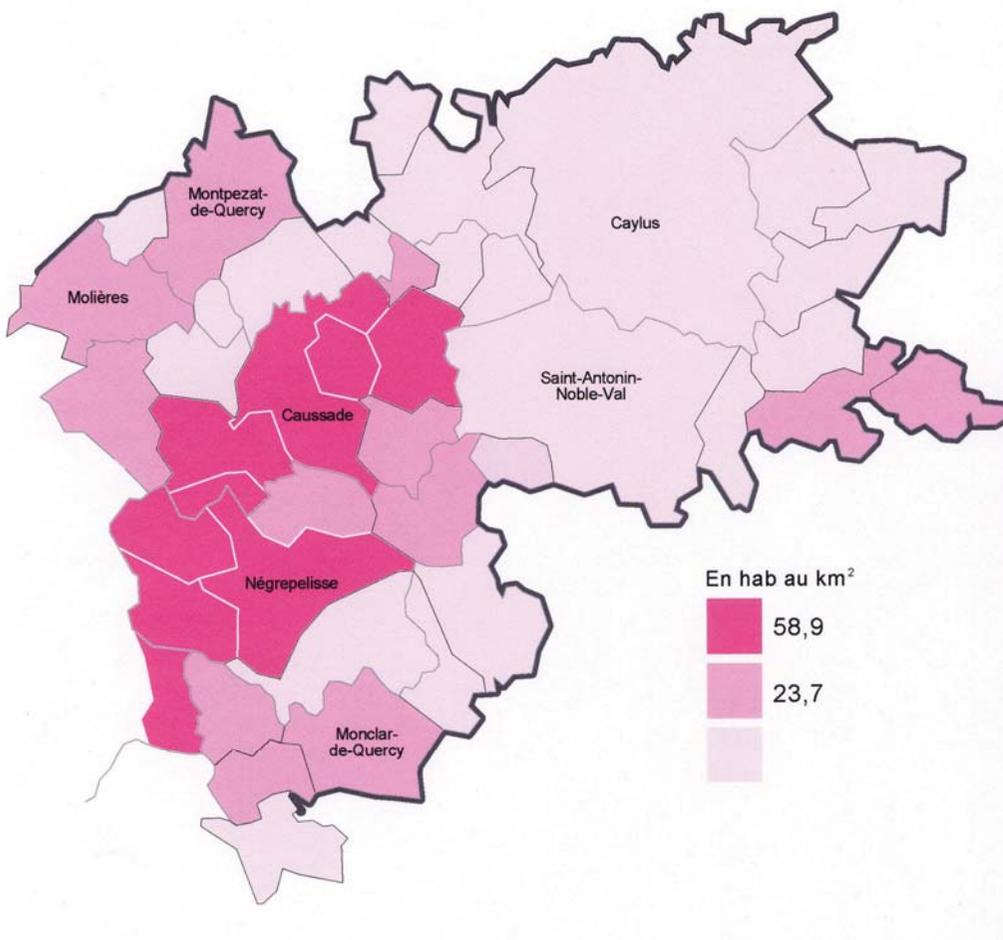
L'attractivité de cette aire urbaine et son accessibilité nouvelle par l'A20 génèrent un développement important de l'habitat pavillonnaire, consommateur d'espace et entraînant une banalisation rapide du paysage dans des secteurs d'enjeux paysagers forts et fragiles au niveau du Pays.

L'harmonisation des documents d'urbanisme et le développement d'une politique intercommunale du logement et des équipements, au service de tout le Pays,

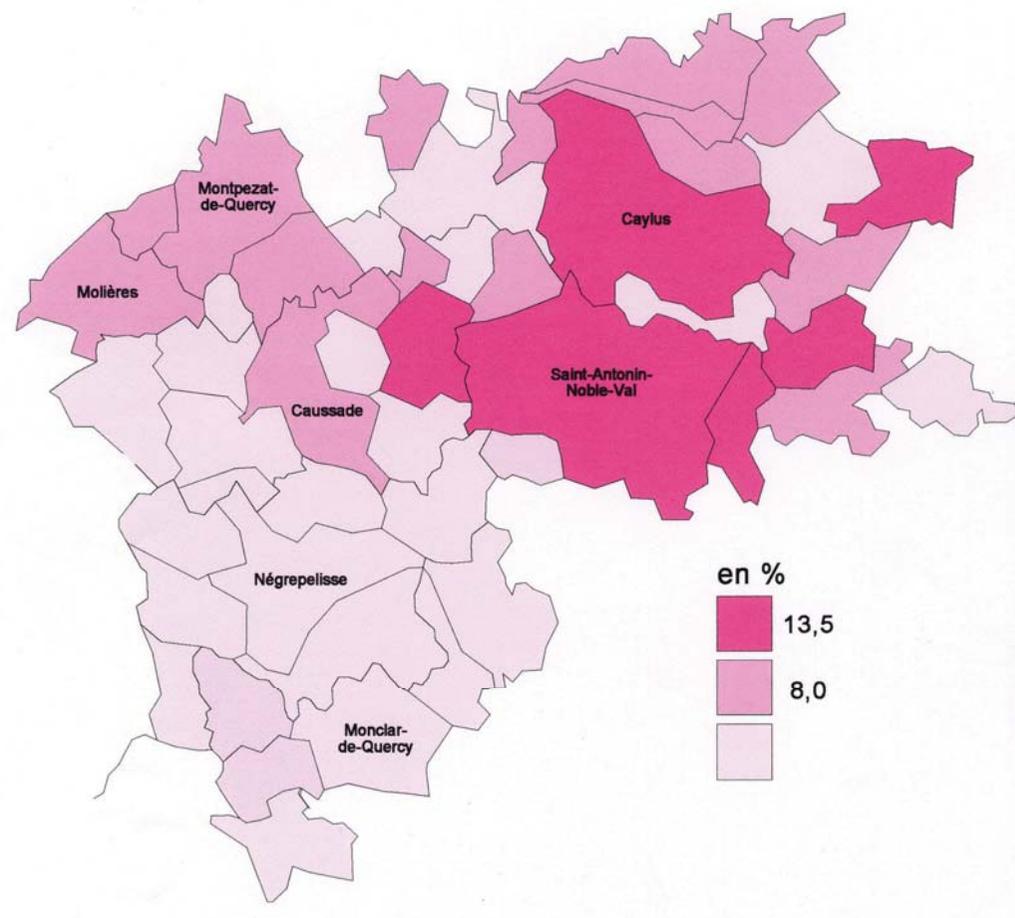
constituent des enjeux prioritaires pour préserver l'identité et le caractère des paysages et de l'architecture de l'aire urbaine.



Une densité forte à l'ouest



Des logements vacants à l'est



▪ **Dynamiser le développement de l'est du territoire**

En dehors des deux bourgs importants de Caylus et de St-Antonin-Noble-Val, l'est du territoire du Midi-Quercy constitue un espace à dominante rurale, fortement maillé par des villages et hameaux (écarts).

C'est un territoire rural relativement isolé (éloigné des pôles de Caussade et de Montauban) qui cumule les handicaps :

- population vieillissante,
- offre en habitat permanent insuffisante,
- logements vacants nombreux,
- taux d'activité faible,
- agriculture traditionnelle en mutation.

Le risque de fracture entre l'ouest et l'est du territoire, sur le plan économique et social, nécessite la mise en place d'actions volontaristes qui concernent **l'accueil résidentiel**, nécessitant une intervention publique forte sur le foncier, le patrimoine bâti inoccupé des bourgs et des fermes (souvent des bâtiments remarquables en pierre).

Ces actions volontaristes doivent porter sur la valorisation identitaire des bourgs et des hameaux existants, sur la recherche de solutions pérennes pour ralentir la déprise agricole et partir à la reconquête des friches, des boisements, en valorisant le patrimoine bâti souvent remarquable, le petit patrimoine rural identitaire, le patrimoine naturel et en particulier les milieux « naturels ordinaires » qui demandent à être mieux connus.

L'enjeu majeur pour tout l'est du territoire, et en particulier pour les communes les plus excentrées, est de renverser la tendance au dépeuplement et à la déprise, par une dynamique solidaire au niveau du Pays.

La reconquête paysagère, la valorisation des portes d'entrées touristiques nord-est et sud-est dans le territoire du Midi-Quercy, peuvent constituer des actions emblématiques et vitrines de cette volonté portée par tout le Pays.

Les bourgs, villages, hameaux



Une richesse à cultiver pour le département



La place du piéton, de la voiture, du végétal



Un patrimoine historique à se réapproprier pour le Midi-Quercy



▪ **Conforter et valoriser les bourgs, villages et hameaux**

Le Pays Midi-Quercy est structuré par un réseau dense de bourgs, de villages et de hameaux.

Les bourgs et certains villages constituent les maillons forts. Ils tirent cette force de leur architecture et de leur urbanisme médiéval.

Les bourgs perchés sont, pour la plupart, d'une qualité urbaine et paysagère indéniable, mais les extensions urbaines sont d'autant plus délicates à concevoir ; elles constituent un enjeu majeur pour préserver leurs silhouettes urbaines remarquables.

Les autres enjeux concernent la découverte (cônes de vision) et la mise en valeur de ces « bourgs perchés » depuis les routes d'accès (certains sont totalement invisibles comme Espinas ou Montricoux par exemple), la qualité de l'approche, des entrées et de la traverse de ces bourgs et le traitement des espaces

publics (déjà revalorisés dans plusieurs bourgs dans le cadre des Contrats de Terroir).

La qualité de ces entrées est particulièrement cruciale pour les bourgs et villages en plaine ou en bord de rivière.

Les hameaux et petits villages sont beaucoup plus fragiles. Leur bâti est moins structuré, parfois dégradé ou à l'abandon dans les territoires en déprise, ou alors, en concurrence avec les nouvelles constructions dans les territoires sous pression.

Ces hameaux nécessitent une approche spécifique pour que le développement aille de pair avec la valorisation patrimoniale et le respect de l'identité de chacun d'eux.

Le traitement qualitatif des approches, des entrées et des espaces publics de ces hameaux doit faire l'objet d'une démarche d'ensemble adaptée à l'évolution des modes de vie des habitants et aux attentes des nouveaux habitants qui s'installent dans ces communes (déplacements doux, lieux de vie et de rencontres, interface privé-public, place du végétal...).

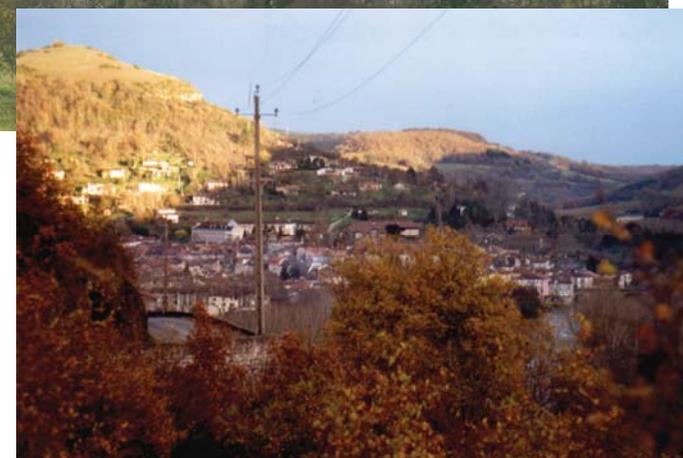
Traitement des entrées







Cônes de vision



▪ Favoriser l'insertion de nouvelles constructions dans le paysage

La diffusion de l'habitat pavillonnaire au cours de ces dernières années, ainsi que les perspectives de son développement, ne sont pas propres au Pays Midi-Quercy ; ils touchent de la même manière les abords des villes, des bourgs, des villages et des hameaux.

En l'absence de réflexion spécifique et d'une volonté d'agir, le risque de la banalisation du paysage qui constitue l'identité du Pays est fort, ainsi que la dégradation de la cohésion sociale qui constitue un objectif de la charte de Développement Durable.

La dynamique de construction du Pays peut, en s'appuyant sur la charte paysagère, insuffler une nouvelle manière de concevoir le mode d'extension urbain sur son territoire. La diversité des paysages et de la géographie incitent à une intervention différenciée selon le mode d'implantation traditionnel des bourgs, pour la maîtrise des extensions urbaines et de l'implantation des nouvelles constructions.

Construire dans la plaine

Quand l'espace est dégagé par une agriculture qui a chassé la végétation (haies, alignements, ripisylves, arbres isolés...), l'impact d'une construction nouvelle est fort, que ce soit par sa forme, sa couleur, ses limites. Retrouver une structure paysagère participera de la constitution de « filtres » nécessaires, autant d'un point de vue de l'intégration visuelle des nouvelles habitations que du fonctionnement écologique et du cadre de vie des habitants.

Construire sur les crêtes

Les silhouettes des bourgs perchés, les nombreux panoramas ouverts depuis les routes de traverses du Pays, constituent une forte identité du Pays. Elle est, dans certains secteurs, fragilisée par la « colonisation » plus ou moins dense des coteaux par de nouvelles habitations.

Construire dans la pente

Rechercher la bonne exposition ou la hauteur pour la vue est la première raison de la construction sur les pentes. Pour s'implanter correctement sur les pentes, certaines règles sont à prendre en compte afin de préserver la qualité des paysages et éviter les risques d'éboulement. Certaines pentes, certains talus doivent d'ailleurs rester inconstructibles (ils participent à la découverte progressive du paysage en créant des paliers naturels, des écrans aux villages).

La réflexion sur l'insertion des nouvelles constructions dans le paysage doit être abordée avec l'ensemble des acteurs et des professionnels concernés, dans une démarche pédagogique en direction des élus et des candidats à la construction.

• **Les enjeux pour le patrimoine bâti, naturel et paysager**

La charte de Développement Durable du Pays a comme premier objectif de « *mettre en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine naturel et culturel, élément fédérateur de l'identité du Pays* ».

La charte Patrimoine et Paysages pour Demain doit servir de cadre de référence commun pour la mise en œuvre de cette politique. Le diagnostic de cette charte a montré tout l'intérêt, mais aussi toute la fragilité du patrimoine bâti, du patrimoine naturel « ordinaire » et la place centrale tenue par l'eau.

Six enjeux majeurs pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, naturel et paysager se dégagent à l'issue de ce diagnostic :

- **Proposer un projet partagé aux territoires de la terre crue,**
- **Valoriser le petit patrimoine identitaire,**
- **Identifier et valoriser par les matériaux, les couleurs, les lumières,**

- **Renforcer le réseau maillé de haies, de murets, de boisements,**
- **Valoriser les savoir-faire agricoles et ruraux,**
- **Valoriser l'eau, sous toutes ses formes.**

▪ **Proposer un projet partagé aux territoires de la terre crue**

La diversité des matériaux traditionnels de construction liés aux différents types de sols constitue une des richesses de ce Pays.

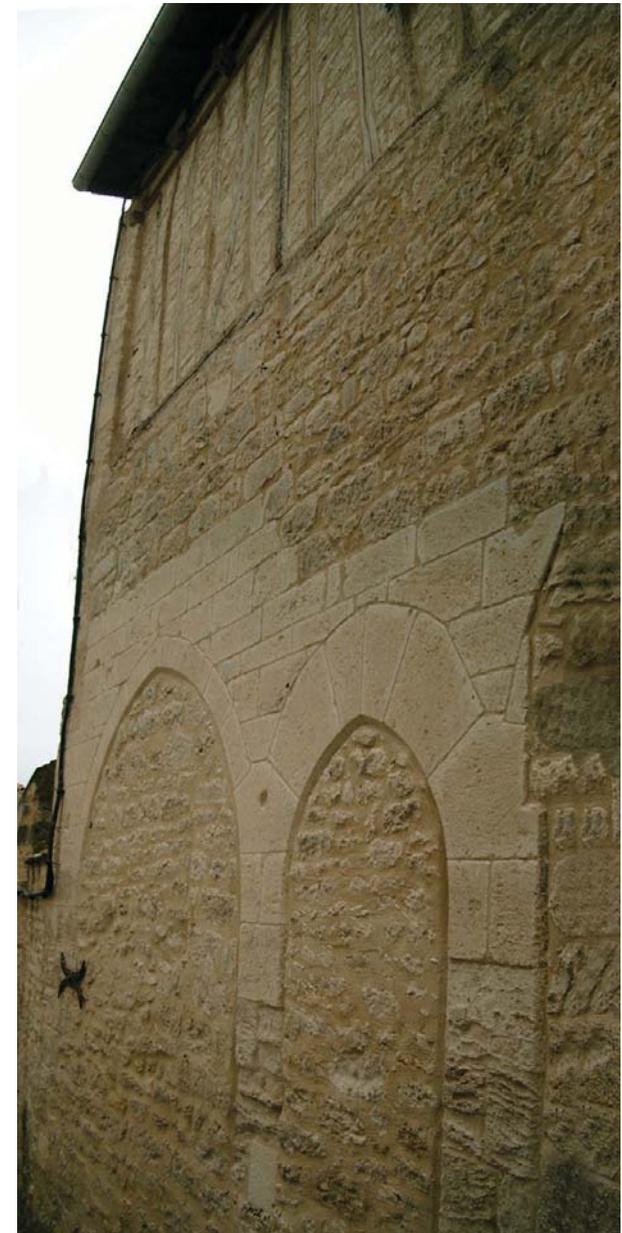
Parmi ces matériaux, la terre crue utilisée de façon traditionnelle dans toute la partie sud et ouest du territoire, est la plus fragile.

Le bâti en terre crue est souvent en péril dans les bourgs, les hameaux ou les constructions isolées. Une action spécifique de reconnaissance, de revalorisation et de réhabilitation de ce patrimoine en terre crue, dont les qualités esthétiques et thermiques

sont redécouvertes aujourd'hui, est à programmer.

Il s'agit de valoriser le travail déjà engagé au niveau des inventaires et des actions de réhabilitation. L'enjeu pour le Midi-Quercy pourrait être de monter une opération pilote en Midi-Pyrénées dans le cadre du protocole de décentralisation de la Culture.

La préservation de ce patrimoine, la revalorisation de la terre crue comme matériau d'avenir, porteur d'une identité propre, nécessite une intervention publique forte, d'autant plus qu'aux yeux des habitants, la terre crue est souvent ressentie comme un matériau « pauvre ».



La réflexion et l'action doivent porter sur la réhabilitation des habitations et des fermes existantes, souvent remarquables (certains ensembles de terre crue constituant de véritables hameaux), mais présentant un état de dégradation important.

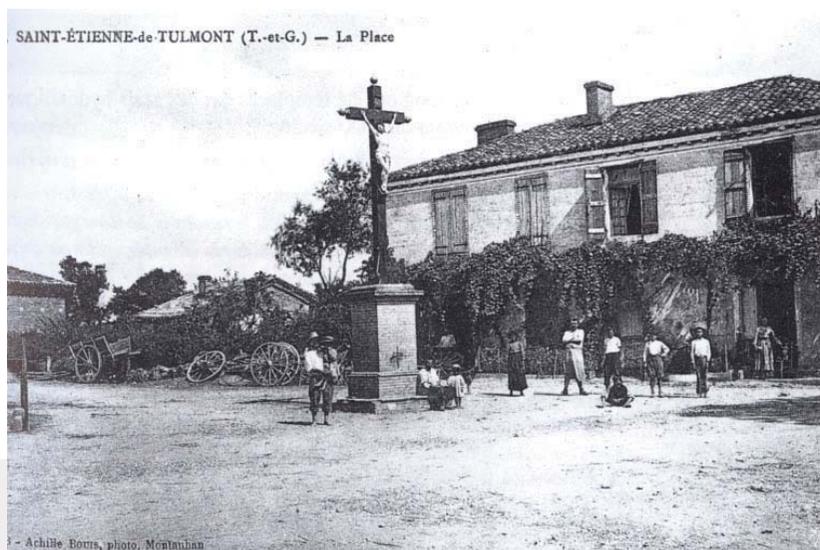
Il s'agira de réhabiliter et de moderniser cet habitat et ces fermes pour l'accueil ou le maintien d'actifs dans le territoire.

L'objectif est de répondre aux exigences techniques et esthétiques de ce matériau fragile, mais aussi de répondre aux exigences de confort des habitants et aux exigences de production des agriculteurs.

Cependant l'enjeu porte aussi sur la valorisation de la terre crue, matériau adapté aux demandes d'un développement durable, pour la création d'un habitat contemporain.

C'est tout un savoir-faire, de l'architecte à l'artisan (la Chambre des Métiers souhaite s'engager dans cette démarche) qu'il s'agit de mobiliser pour préserver et renforcer un des éléments identitaires les plus forts de ce territoire (cela se fait déjà sur d'autres territoires de Midi-Pyrénées : Tarn, Gers...).

Il est possible de faire émerger un centre de ressources spécifiques sur la réhabilitation et la valorisation de ce matériau patrimonial (économie et pédagogie).



▪ Valoriser le petit patrimoine identitaire

Le petit patrimoine rural, disséminé sur le territoire, ponctuel, en voie d'oubli ou d'abandon dans certains secteurs, constitue cependant, par sa démultiplication, par sa diversité et ses qualités architecturales et patrimoniales, par l'attachement que les habitants lui témoignent, un élément essentiel qui donne son caractère au Pays.

Ce petit patrimoine rural est constitué par les pigeonniers, les granges, les calvaires, les puits, fontaines et citernes, les lacs et lavoirs, les fours et fournils, les aires à battre, les cours et porches, les murs, piliers et entrées de champs, les cuves, auges et bassins, les moulins à eau et à vent, les halles, les caselles et gariottes, les cabanes des champs, les chapelles des champs, les murets en pierre, les haies champêtres, les arbres séculiers, les « *patus*¹ », comme autant de vestiges de la vie d'autrefois.

¹ Prés communaux situés au centre des hameaux, en usage depuis le Moyen-Âge.

L'élément le plus connu de ce patrimoine est le **pigeonnier**, emblème du Pays et du Département.

Des actions de repérage, de valorisation, de réhabilitation ont déjà été engagées par les différentes Communautés de communes du Pays. Les initiatives sont nombreuses et ont vocation à être fédérées par la Maison du Patrimoine.

Les enjeux pour la charte paysagère sont de valoriser, de développer et de mettre en cohérence ces actions, à l'échelle du Pays.

Il pourrait s'agir de monter une opération pilote en Midi-Pyrénées dans le cadre du protocole de décentralisation de la Culture, en s'appuyant sur tout le travail déjà réalisé.

Il s'agit également de :

- faire découvrir et mieux connaître ce petit patrimoine d'une Communauté de communes à l'autre,
- relier ces éléments de patrimoine aux routes et sentiers de randonnées et de découverte, les baliser, en favoriser la découverte,
- faire émerger un pôle de compétences artisanales spécifiques à la réhabilitation de ce patrimoine (économie et pédagogie).



Palette des
couleurs
existantes



Palette des
couleurs
existantes



▪ Identifier et valoriser par les matériaux, les couleurs, les lumières

Un des atouts majeurs pour l'image du Midi-Quercy, bien résumé dans le slogan « matières à émotions », est la diversité des matériaux, des couleurs, des lumières liée à son contexte géographique privilégié.

Chaque saison fortement contrastée renouvelle les émotions, les ambiances, les éclairages et les approches sensibles de ce territoire.

Le bâti est un élément essentiel de la qualité du paysage. Il le compose, au même titre que le végétal, mais à cette différence près que le bâti peut être maîtrisé avec plus de facilité et sur une période plus courte. La couleur du bâti est de ce fait une propriété fondamentale dans sa perception. Elle est vecteur des savoir-faire et des traditions d'un territoire.

Cet atout du Pays n'est pas suffisamment valorisé auprès des habitants, des touristes.

Sa pérennité est dépendante des savoir-faire spécifiques sur les matériaux et les couleurs qui se perdent peu à peu.

Il existe donc un risque de perte progressive de la force de séduction exercée par ces « matières à émotions ».

La charte paysagère peut être l'occasion d'une prise de conscience collective de l'identité des paysages urbains et ruraux du Midi-Quercy, tirée de la qualité particulière des sols et des ciels, du soleil, des saisons, « un Pays où bien vivre et mieux travailler... » (cf. la charte Développement Durable du Pays).

Elle pourrait proposer, à partir d'une analyse chromatique à définir, la mise en place d'une palette de couleurs modulée selon les secteurs pour le patrimoine bâti (lien sol et matériaux de construction, techniques traditionnelles et techniques nouvelles...).

Elle pourrait permettre de mieux associer patrimoine bâti et paysages (lien terre, sols et types de végétation et de cultures, lien avec l'eau, les énergies renouvelables...).

Cette réflexion nouvelle doit être abordée avec l'ensemble des acteurs concernés (dont l'I.U.P. du Centre Universitaire de Montauban), en favorisant l'échange et la transmission de savoir-faire (les projets de coloration doivent être effectués par des professionnels compétents).

Elle doit s'accompagner d'une forte action de sensibilisation et de formation, au travers de nombreuses associations liées au patrimoine, présentes sur le territoire...

Voir les Annexes de la charte paysagère sur le site internet du Pays, chapitre 5 : « Les éléments sur la couleur ».



Palette des
couleurs
existantes



Palette des couleurs existantes



▪ Renforcer le réseau maillé de haies, de murets, de boisements

Le maillage rural du territoire du Midi-Quercy est structuré par les haies, les murets, les pierres levées, les arbres rois, la ripisylve des cours d'eau, la forêt et les lisières boisées, l'eau et les lacs collinaires.

Ce maillage n'est pas régulier sur tout le territoire. Dense et très végétal dans la partie la plus à l'Est, il est plus lâche à l'Ouest, résiduel au Sud et inexistant dans la plaine de l'Aveyron.

L'importance stratégique de ce maillage rural pour la biodiversité et les équilibres écologiques du territoire ainsi que pour la qualité et la diversité de ses paysages, n'est pas assez reconnue.

Ce réseau maillé mérite d'être mieux connu et reconnu par des actions de sensibilisation.

La charte paysagère peut être l'occasion de cette prise de conscience collective, préalable indispensable à une action de revalorisation, qui doit s'engager dès maintenant et ne peut que s'inscrire progressivement dans la durée.



Il s'agit d'engager une démarche adaptée à chaque territoire, des actions ciblées, en partenariat étroit avec toute la profession agricole.

La révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme doit être l'occasion, à l'échelle de chaque territoire communal, de réaliser un travail d'inventaire mais aussi de sensibilisation et de mobilisation de la population.

Ce recensement doit être mutualisé à l'échelle de chaque Communauté de communes et à l'échelle du Pays.

Un réseau associatif très compétent et dynamique intervient en Midi-Pyrénées pour reconstituer le maillage bocager de haies. Des agriculteurs sont sensibilisés à ce sujet.

Il s'agira de mobiliser ces forces vives pour reconstituer un maillage adapté pour permettre un développement durable du territoire des différents terroirs de Midi-Quercy.

▪ **Valoriser les savoir-faire agricoles et ruraux**

Sur le territoire du Midi-Quercy, les savoir-faire agricoles et ruraux, extrêmement riches, s'exercent dans des domaines très étendus :

- Productions agricoles de fruits (arboriculture), légumes, céréales, élevage mais aussi pépinières, vignoble et forêt paysanne, qui répondent aux attentes de la société en matière de consommation mais aussi de gestion et d'entretien de l'espace.
- Constructions traditionnelles pour les besoins de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi pour la vie culturelle et cultuelle, avec l'utilisation de matériaux naturels locaux et de techniques artisanales.

Tous ces savoir-faire constituent un patrimoine commun qui contribue à forger l'identité du Pays.

C'est toute une culture rurale qu'il convient de préserver et de valoriser.

Ce sont des valeurs à faire connaître et partager aux nouveaux habitants qui viennent s'installer dans le Pays, en cherchant à élargir, encore, le rôle de cette culture rurale dans la vie contemporaine :



- en poursuivant les politiques de qualité - production donc de qualité-produits en cours à l'échelle du Pays et en y associant une politique de qualité de vie, de qualité environnementale et paysagère, sous l'impulsion des acteurs les plus motivés,
- en organisant le transfert des savoir-faire vers les jeunes générations pour former et installer de nouveaux agriculteurs, de nouveaux artisans, de nouveaux entrepreneurs, capables de s'appuyer sur les matériaux et les techniques ancestrales pour répondre aux besoins de la vie contemporaine,
- en favorisant l'évolution d'une agriculture, hier essentiellement productive, vers une agriculture plus tournée vers les attentes de la société citadine des agglomérations les plus proches (pédagogie, loisirs, tourisme...). La charte Patrimoine et Paysages pour Demain doit proposer des pistes d'actions pour avancer collectivement dans cette direction.

▪ **Valoriser l'eau sous toutes ses formes**

L'eau, sous toutes ses formes, constitue indéniablement un élément fédérateur du Pays Midi-Quercy.

L'Aveyron et ses affluents traversent et relie les trois Communautés de communes du Quercy-Rouergue, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron et du Quercy Caussadais.

Au sud, c'est le Tescou et son affluent le Tescounet qui jouent ce même rôle fédérateur, en irriguant le Quercy Vert.

Toutes les communes du Pays Midi-Quercy, sans exception, sont traversées ou sont en limite d'un cours d'eau. Tous ces cours d'eau coulent de l'Est (Nord-Est ou Sud-Est) vers l'Ouest, et tous les bassins versants des affluents sont entièrement contenus dans le territoire du Pays.

En suivant le fil de l'eau, on avance depuis les communes qui se sentent les plus isolées, les plus éloignées, vers celles qui

polarisent la dynamique démographique et économique. On avance dans le sens de la réduction de la fracture est-ouest.

Mais l'eau est également un patrimoine commun, une ressource dont la qualité est en danger et dont les usages sont parfois difficiles à partager.

L'eau est un vecteur d'image majeur pour le Midi-Quercy, terroir exceptionnel irrigué par des vallées riches et fertiles à l'aval, préservées et sauvages à l'amont.

Les Contrats de Rivière Aveyron amont et Aveyron aval - Lère constituent une première expérience en cours, partenariale, de valorisation et de partage de cette richesse collective.

Au-delà de cette première approche, riche en enseignements et porteuse de dynamiques nouvelles, la charte paysagère doit être l'occasion d'une nouvelle approche plus globale de l'eau permettant de la protéger et de la valoriser, sous toutes ses formes.

Les enjeux de l'eau concernent les rivières, ruisseaux, rus et les simples fossés.

Ils concernent également les lacs et les retenues collinaires, les eaux souterraines et jaillissantes, les sources, les fontaines et tous les ouvrages d'art, ainsi que le petit patrimoine lié à l'eau.

Ces enjeux portent sur toutes les dimensions et tous les rôles joués par cette eau :

Porter un nouveau regard sur l'eau

- Considérer l'eau comme un « système écologique et paysager » à revaloriser et non uniquement comme une ressource fonctionnelle (lacs collinaires, irrigation...),
- Mettre en valeur la multiplicité des usages de l'eau ainsi que les images positives qu'elle véhicule,
- Créer une image unifiée de la rivière, à la fois utile, valorisante pour le cadre de vie et support d'activités touristiques et de loisirs...
- Mettre en exergue la dimension patrimoniale de l'eau à travers la valorisation des éléments identitaires tels que les mares empierrées, les moulins, les fontaines, les lavoirs ainsi que les villages et bourgs au fil de l'eau,
- Mettre en valeur la faune et la flore et l'écologie des milieux liés à l'eau (recréer des habitats disparus...)

- Tisser de nouveaux liens entre l'histoire de l'eau dans le territoire et les nouvelles politiques (de loisirs en particulier) liées à l'eau.

Progresser vers un usage partagé de l'eau

- Sensibiliser tous les habitants et les acteurs économiques, au respect de l'eau et à sa découverte en tant que richesse patrimoniale,
- Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et du cadre de vie ; encourager chacun à se réapproprier et à penser l'eau comme un bien commun à partager,
- Éduquer et mieux faire connaître l'eau qui irrigue sa commune, son pays et en fait une richesse irremplaçable.



Rendre l'eau plus accessible

- Créer des ouvertures visuelles sur l'eau depuis les routes, les chemins, les villages et les bourgs,
- Créer de nouveaux accès aux berges et favoriser les déplacements doux le long de ces berges, pour permettre aux enfants la découverte du milieu aquatique et des loisirs liés à l'eau,
- Aménager les ripisylves pour améliorer leur fonctionnement écologique et leur perception paysagère,
- Rendre certains lacs collinaires accessibles et attractifs pour les loisirs (pêche, promenade « fraîche »).

Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique

- Réduire l'érosion et le ruissellement par la reconstitution d'un maillage bocager,
- Limiter les pollutions par les intrants agricoles grâce à l'aménagement de bandes enherbées,
- Préserver des zones d'expansion des crues et fixer les berges par les techniques du génie écologique adaptées,
- Organiser une gestion régulière cohérente et concertée des cours d'eau et de leur ripisylve.

- **Les enjeux pour l'agriculture et les paysages**

Trois enjeux majeurs pour l'agriculture et les paysages se dégagent à l'issue du diagnostic :

- **Maintenir une agriculture et une forêt vivantes, des paysages attractifs,**
- **Protéger et valoriser les sites remarquables non protégés,**
- **Identifier et valoriser les arbres et les végétaux symboliques du Pays.**

- **Maintenir une agriculture et une forêt vivantes, des paysages attractifs**

L'avenir de l'agriculture se décide largement ailleurs que sur le territoire du Midi-Quercy.

Localement, on l'a vu précédemment, tous les efforts sont déployés (Conseil Général, organisations professionnelles, acteurs de terrain) pour maintenir une agriculture vivante.



Des marges de manœuvre existent encore pour renforcer cette économie agricole.

Elles ont été esquissées dans les chapitres précédents, dans la direction d'une agriculture périurbaine tournée vers les nouvelles demandes de la société.

Dans la partie Est du territoire, la production de bois, malgré des potentialités limitées, pourrait être développée à plus grande échelle qu'aujourd'hui.

La valorisation des feuillus comme bois énergie (des initiatives émergent sur le territoire aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est) ou pour d'autres usages constitue une ressource économique nouvelle à ne pas négliger.

Sur le plan des risques, un soutien pour maintenir ou compléter le rôle de « coupures vertes structurantes », dans le cadre de la protection contre les incendies, est envisageable.

Mais la question du maintien d'une agriculture vivante se pose de façon beaucoup plus problématique dans la partie Est du territoire.

Sur ces territoires, les enjeux d'avenir, en dehors de l'élevage extensif (qui pourrait être encore plus développé, cf. Parc Naturel Régional des Causses du Quercy), tournent autour du développement des bois et des formations boisées hors forêt (haies, bosquets, bandes boisées, arbres isolés, prés, vergers...).

Cette politique pourrait permettre aux exploitants agricoles de mieux répondre aux attentes de la société en matière de paysage, de qualité des eaux, de tourisme rural et de biodiversité (faune - flore), tout en assurant une production de bois non négligeable.

Une problématique d'avenir sur ces deux parties sera de favoriser un équilibre entre pelouses, cultures et bois, dont l'intérêt est considérable sur le plan paysager et sur le plan de la biodiversité.

Dans le secteur des coteaux de Monclar, on trouve une production de bois d'œuvre de qualité de pins maritimes et une tradition de plantations pour piquets de châtaigniers.

La récolte des cèpes est loin d'être négligeable au niveau du revenu des propriétaires.

Dans cette zone, pour l'avenir, se situe un potentiel d'extension de la surface boisée par reboisement (politiques agricoles ou environnementales pour la fixation du carbone).

Le rôle de l'arbre dans les zones de grandes cultures représente un enjeu paysager et un enjeu social fort autour des agglomérations.

Les boisements en zone d'agriculture à fort taux d'intrants peuvent contribuer à la régulation du niveau des nitrates dans les eaux.

Enfin, les corridors fluviaux présentent un rôle clé à préserver et à réhabiliter en matière de biodiversité et comme champ d'expansion des crues.

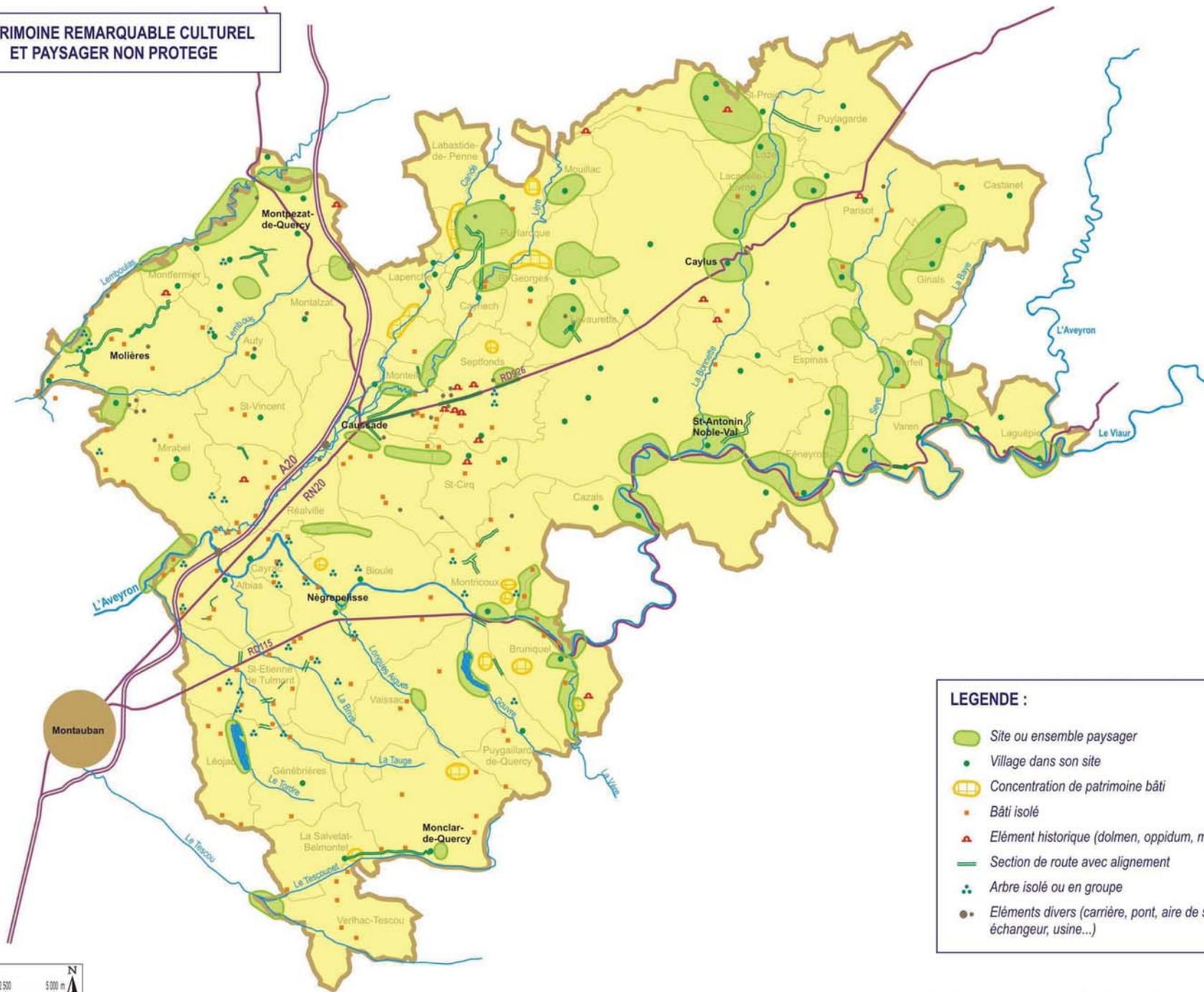
Le maintien de paysages attractifs ne peut s'envisager sans cette agriculture bien vivante et orientée vers la gestion du territoire.

Dans la perspective d'un développement des boisements, la mise en œuvre concertée d'une gestion paysagère de ces derniers, avec des savoir-faire maintenant largement développés, en particulier par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) est indispensable.

Un travail pédagogique important est à entreprendre auprès des nombreux propriétaires de boisements privés.



**PATRIMOINE REMARQUABLE CULTUREL
ET PAYSAGER NON PROTEGE**



LEGENDE :

- Site ou ensemble paysager
- Village dans son site
- Concentration de patrimoine bâti
- Bâti isolé
- Elément historique (dolmen, oppidum, motte, patus...)
- Section de route avec alignement
- Arbre isolé ou en groupe
- Eléments divers (carrrière, pont, aire de services, échangeur, usine...)



▪ Protéger et valoriser les sites remarquables non protégés

Le très riche patrimoine bâti, naturel et paysager du Midi-Quercy fait l'objet de très nombreuses protections qui ont été décrites et cartographiées dans ce document, dans les Plans de paysage de terroir ou dans les Annexes de la charte paysagère, chapitre 1 : « Les données sur les milieux naturels ».

Mais le diagnostic a permis de repérer des éléments remarquables du patrimoine culturel et paysager, non protégés, encore plus nombreux que les sites et les monuments protégés (malgré le caractère incomplet de ce recensement).

Ces éléments remarquables cartographiés sont soit :

- des sites ou ensembles paysagers d'un grand intérêt,
- des villages bien intégrés dans leur site,
- des lieux de concentration de patrimoine bâti,
- des bâtis isolés d'intérêt patrimonial,
- des éléments historiques ou préhistoriques,
- des sections de routes avec alignements d'arbres,
- des arbres rois remarquables, isolés ou en groupe,
- des éléments divers.

Bien entendu, il n'est pas question de classer ou de protéger tous ces éléments. Seuls certains d'entre eux justifient une telle démarche.

L'enjeu se situe au niveau de l'approfondissement de la connaissance, de la reconnaissance et de la valorisation de ces éléments les plus remarquables.

L'élaboration de documents d'urbanisme, à l'échelle de chaque commune, doit être l'occasion d'un recensement plus exhaustif de ces éléments et de la mise en œuvre de mesures adaptées pour leur identification, leur protection éventuelle, leur découverte et leur valorisation.

Quelques sites paysagers emblématiques liés à l'eau, comme la plaine et les gorges de l'Aveyron, les vallées de la Lère, de la Vère ou de la Bonnette pourraient faire l'objet de schémas directeurs de sauvegarde et de valorisation avec comme objectifs particuliers de :

- Maîtriser tous les espaces de co-visibilité,
- Ne pas considérer la plaine comme une vaste page blanche à remplir mais comme un espace fragile, emblématique, précieux pour la mise en tourisme et le cadre de vie des habitants,
- Préserver les coteaux agricoles, les talus (les derniers du département non bâtis dans la Vallée de l'Aveyron) et les points de vues,
- Maîtriser la construction,
- Favoriser l'accessibilité aux berges, permettre le cheminement le long de l'eau.



▪ Identifier et valoriser les arbres et les végétaux symboliques du Pays

Certains arbres isolés remarquables sont attachés à l'identité de chacun des territoires du Midi-Quercy comme le cyprès dans le Quercy Blanc, le cèdre et le pin pignon dans les coteaux et les vallées, le frêne et le peuplier dans les milieux humides, le chêne et le châtaignier dans les causses. Ce sont les arbres symboles du Pays.

De même, la palette végétale, depuis la strate herbacée jusqu'à ces grands arbres, se montre extrêmement diversifiée suivant le milieu ou le territoire qui l'accueille.

Les Plans de paysage vont permettre d'identifier ces arbres et ces palettes végétales, symboliques du Pays et représentatifs de chacune de ses unités paysagères.

L'enjeu concerne le renforcement du caractère identitaire de chaque partie du territoire :

- en connaissant, en reconnaissant et en protégeant les arbres et les ensembles végétaux existants les plus représentatifs et les plus remarquables,
- en proposant les palettes végétales les mieux adaptées pour le renforcement du maillage rural, les boisements ou reboisements, les plantations d'alignement le long des routes, les aménagements paysagers urbains, les aménagements paysagers des parcelles privées...

- en encourageant le développement d'un réseau de production et de commercialisation locale de ces « végétaux de Pays », en associant les milieux professionnels concernés.



• Les enjeux liés au tourisme et aux loisirs

Le tourisme est appelé à jouer un rôle clé dans le projet de territoire du Midi-Quercy. Il s'inscrit dans le troisième axe stratégique décliné dans la charte de Développement Durable du Pays : « Promouvoir un développement économique durable ».

La volonté de développer un tourisme, encore émergent, dans le Pays Midi-Quercy s'est traduit par le lancement en 2002 d'une étude de « Mise en tourisme de la Vallée et des Gorges de l'Aveyron » qui a fixé les enjeux d'une nouvelle étape du développement touristique sur le territoire :

- optimiser la valorisation touristique des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du territoire,
- optimiser le maillage des acteurs touristiques pour développer les produits, les offres structurées, notamment en terme de séjour,
- optimiser la démarche de mise en marché : promotion, communication, commercialisation.

Parmi les projets phares issus de cette étude, figure la création d'une voie verte, d'un GR de Pays, de sentiers du patrimoine et l'engagement de la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » du Midi-Quercy.

Le diagnostic de la charte paysagère a confirmé l'extraordinaire richesse du patrimoine bâti, culturel, naturel et paysager du territoire et l'intérêt de développer des

projets de découverte, d'itinérance et de randonnée.

Deux enjeux majeurs pour contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur l'ensemble du territoire se dégagent à l'issue de ce diagnostic :

- **Formaliser et valoriser les portes d'entrées touristiques,**
- **Valoriser les routes paysagères et les itinéraires de découverte.**



▪ Formaliser et valoriser les portes d'entrées touristiques

L'autoroute A20 constitue, bien entendu, l'entrée touristique majeure du Pays Midi-Quercy, elle est capable de capter le plus grand flux par la ville-porte de Caussade, pôle économique fort du Pays.

L'aménagement de l'aire du bois de Douvre au nord de Caussade, avec mise en valeur d'un pigeonnier, constitue de ce point de vue un point d'appui à valoriser.

Mais le Pays Midi-Quercy se situe au milieu de nombreux sites touristiques importants de Midi-Pyrénées localisés dans les départements du Tarn-et-Garonne (Montauban « Ville d'Art et d'Histoire »), du Lot au Nord (Cahors, Gramat...), de l'Aveyron à l'Est (Villefranche, Najac) et du Tarn au Sud-Est (Cordes, Carmaux, Gaillac).

Le Pays Midi-Quercy constitue de plus une destination à développer pour un tourisme vert de proximité, de « week-end » ou de RTT, pour les nombreux habitants de l'agglomération toulousaine.

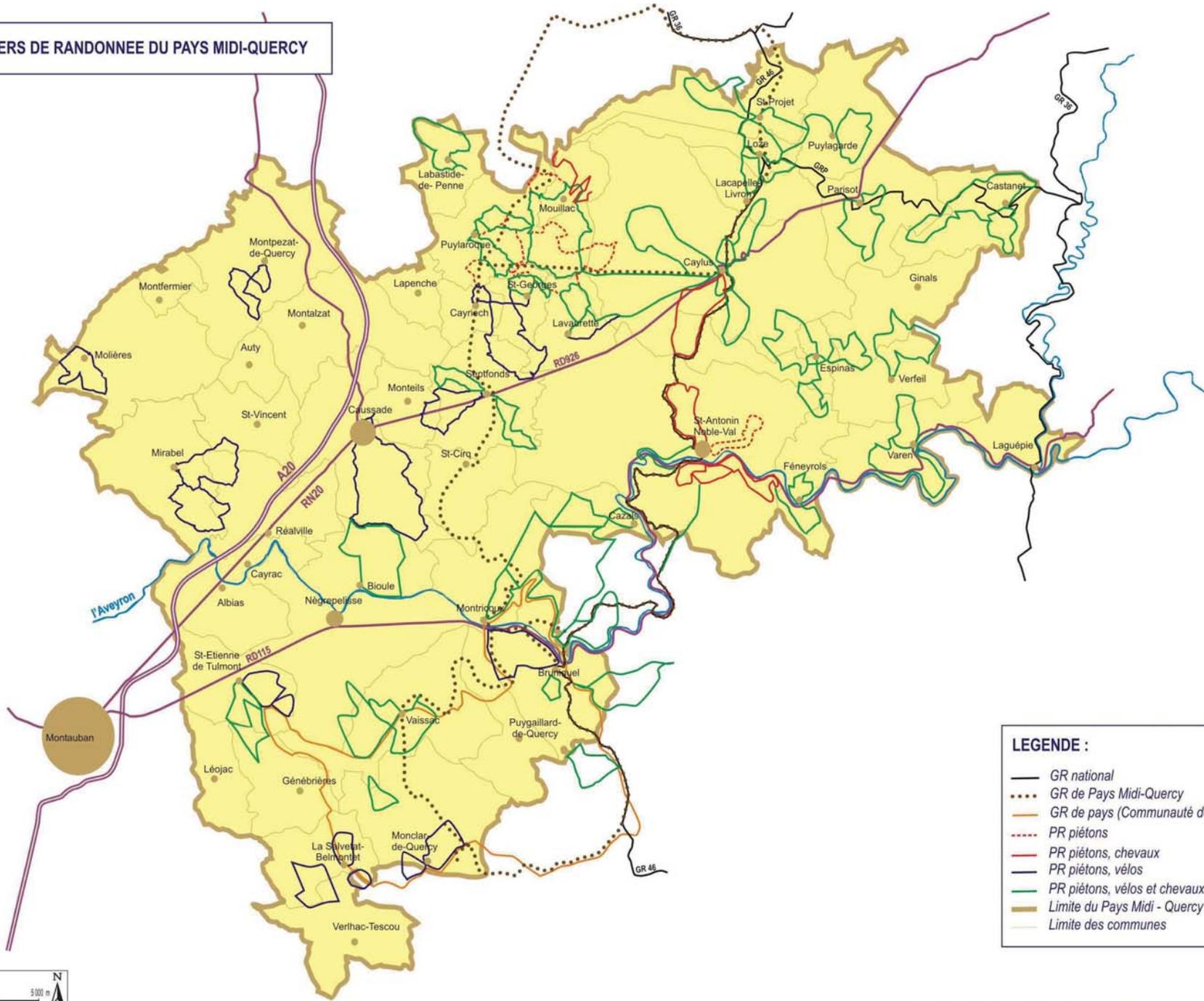
L'enjeu majeur est d'organiser et de valoriser des « portes d'entrées » touristiques, attractives pour capter tous les flux touristiques périphériques.

La carte page précédente localise une dizaine de ces portes d'entrées de vallées ou de coteaux, pour lesquelles une stratégie d'accueil est à mettre en œuvre.

Chacune de ces portes d'entrées doit devenir une vitrine de l'identité des parties du territoire du Midi-Quercy auxquelles elle donne accès.

Dans l'esprit de la politique du « 1% Paysage et Développement » mise en place par l'État autour des grandes infrastructures routières, Caussade pourrait développer un projet de « ville-étape » invitant les usagers à quitter l'autoroute pour prendre le temps de découvrir le Pays.

SENTIERS DE RANDONNEE DU PAYS MIDI-QUERCY



LEGENDE :

- GR national
- GR de Pays Midi-Quercy
- GR de pays (Communauté de communes)
- PR piétons
- PR piétons, chevaux
- PR piétons, vélos
- PR piétons, vélos et chevaux
- Limite du Pays Midi - Quercy
- Limite des communes

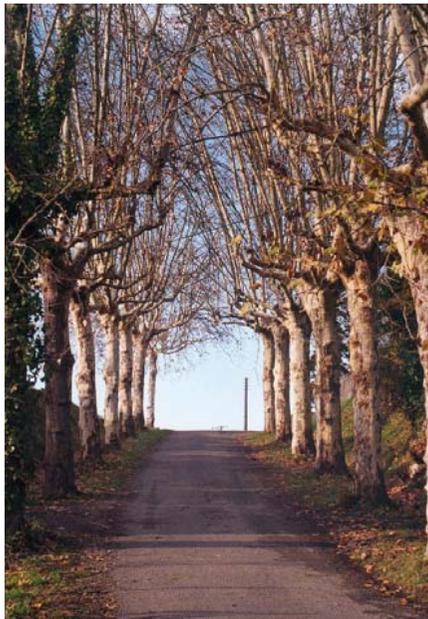
- **Valoriser les routes paysagères et les itinéraires de découverte**

Prendre le temps de découvrir et de visiter le Midi-Quercy peut devenir un slogan fort qui se décline non seulement par l'aménagement d'un GR de Pays tel qu'il se formalise aujourd'hui, mais en faisant de ce GR un axe de mise en œuvre privilégié des actions concrètes qui seront proposées dans la seconde partie de cette charte.

Chaque Communauté de communes du Pays Midi-Quercy développe des sentiers de randonnée pour les piétons, les deux-roues et les chevaux, le Département développe des routes à thème.

Dans le Diagnostic de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain, des « routes paysagères » à partir desquelles on découvre les plus beaux points de vues sur le Pays ont été repérées (voir le chapitre 2 « Les infrastructures de déplacement » : carte de l'approche visuelle du Pays). Elles constituent le support privilégié pour une action de valorisation concertée à l'échelle du Pays.

Les routes paysagères



Des itinéraires de découverte à organiser pour le Midi-Quercy



Une tendance malsaine à y allonger l'urbanisation



L'enjeu est de développer une offre cohérente et complémentaire pour tous les modes de déplacements, les itinéraires et circuits de découverte.

Il est également conseillé de faire en sorte que ce réseau maillé permette de découvrir toutes les richesses du patrimoine bâti, naturel, culturel et paysager du Pays :

- les bourgs et villages les plus attractifs,
- le patrimoine culturel protégé et non protégé (dont celui qui est remarquable),
- le patrimoine paysager remarquable non protégé,
- le petit patrimoine rural,
- les points de vues paysagers remarquables,
- les milieux naturels « ordinaires »,
- les vallées et les cours d'eau,
- les unités paysagères...

Les Plans de paysage permettront d'approfondir cette complémentarité à organiser entre les itinéraires et les modes de déplacement, ainsi que les connections avec « toute la richesse à découvrir » à l'échelle de chaque terroir.

